Regards croisés sur le génocide rwandais : une analyse imagologique des témoignages mis en fonction par quelques auteurs

NJOUKWEDJIONOU Diane Pascale
Doctorante
Université de Dschang (Cameroun)
Département d'Études Africaines
njoukwedianepascale@gmail.com

Résumé: À l'aune de l'imagologie, le présent travail (re) questionne les différents regards posés sur le génocide rwandais quelques décennies après dans trois récits de témoignages, notamment *Génocidé* de Rèvérien Rurangwa, *Petit Pays* de Gaël Faye et *Voyage à travers la mort* de Pierre-Claver Ndacyayisenga. Il ressort des analyses que ces auteurs ont subi à leurs façons les conséquences du génocide moyen des témoignages. En pointant un regard accusateur sur l'autre, ils envisagent comme être une piste conduisant à une reconstruction définitive dudit pays. Cette écriture relève une volonté de déconstruire les fondements de la pensée génocidaire et d'instaurer un nouveau code de conduite qui propose les modalités de reconstruction de la mémoire du génocide rwandais.

Mots clés : Génocide, regard, réconciliation, reconstruction, mémoire

Perspective on the Rwandan genocide: an imagological of testimonies based on some authors

Abstract: This paper (re) analyses the different ways in which the Rwandan genocide is viewed a few decades on in three narratives, namely Rèvérien Rurangwa's *Génocidé*, Gaël Faye's *Petit Pays* and Pierre-Claver Ndacyayisenga's *Voyage à Travers la Mort*. It is clear from the analyses that these authors suffered the consequences of the genocide in their own way, by means of their testimonies. By pointing an accusing eye at the other, they consider themselves to be a path leading to the definitive reconstruction of the country. This article reveals a desire to deconstruct the foundations of genocidal thinking and to establish a new code of conduct that proposes ways of reconstructing the memory of the Rwandan genocide.

Key words: Genocide, Perspective, Reconciliation, Reconstruction, Memory.

Processus d'évaluation de cet article:

- **Date de soumission: 01 septembre 2024**
- ✓ **Date d'acceptation: 25 septembre 2024**
- ✓ **Date de validation: 08 décembre 2024**

Introduction

Les questions de guerres tribales et de génocide sont encore d'actualité dans les sociétés africaines contemporaines. C'est le cas notamment du génocide rwandais. Allant du constat que tous les Rwandais ont subi les affres du génocide chacun à sa manière, leurs récits seront modalisés selon qu'ils soient auteurs, victimes ou observateurs de ce désastre.

C'est ce que nous livrent Gaël Faye, Rèvérien Rurangwa et Pierre-Claver Ndacyayisenga dans leurs œuvres respectives *Génocidé, Petit Pays* et *Voyage à travers la mort*. Ces auteurs présentent trois types de témoins : l'auteur victime, l'auteur prétendu bourreau qui s'avère plus tard victime, l'auteur victime Franco-Rwandais-Burundais. Ils font revivre les atrocités et les horreurs commises au Rwanda et au Burundi à la fin du XXe siècle. Comment ces regards croisés modulent-ils les témoignages des auteurs ? Et quels sont les enjeux ? Les analyses seront sous-tendues par l'imagologie, approche théorisée par Daniel-Henri Pageaux. L'histoire de la mentalité, dont l'imagologie s'inspire beaucoup, postule que l'imagerie est le lieu où s'expriment (…) les façons (…) dont une société se voit, se définit, se rêve (D. H Pageaux, 1989, pp. 135-136). Il s'agirait d'analyser l'image littéraire de l'étranger comme une partie d'un ensemble plus vaste et complexe, l'imaginaire. Pour mener à bien notre analyse, nous la subdiviserons en trois grandes parties : la première portera sur les modes narratifs du récit de témoignage, la deuxième explorera les modalités littéraires et linguistiques mis en jeu dans le procédé d'écriture. La dernière quant à elle, portera sur les enjeux de ce récit de témoignage.

1. Les modes narratifs du récit de témoignage

Le récit de témoignage, en tant que mode narratif, permet de s'incruster profondément dans les expériences vécues des individus face à des événements tragiques. En faisant recours aux voix de témoins directs comme Rurangwa et Ndacyayisenga, ainsi que de témoins indirects tels que Gaël Faye, l'on perçoit des portraits complexes des identités ethniques et des souffrances engendrées par le génocide rwandais. Ces récits, le plus souvent marqués d'une forte subjectivité, révèlent non seulement les traumatismes personnels, mais aussi les dynamiques intercommunautaires qui permettent de comprendre de façon nuancée les enjeux identitaires et des mémoires collectives.

1.1. Le récit de soi : l'auteur-témoin direct et son expérience vécue

Comme l'énonce D. H. Pageaux (1989), « lorsque je décris l'autre, je prends position par rapport à lui. Je « regarde l'autre ; mais l'image de l'autre véhicule aussi une certaine image de moi-même » (p. 134). Rurangwa est un écrivain rwandais d'une trentaine d'années qui s'est réfugié en Suisse après le génocide. C'est dans ce pays qu'il se bat pour rendre hommage aux victimes : « Depuis que, le 20 avril 1994, vers 16 heures, je fus découpé à la machette avec quarante-trois personnes de ma famille sur la colline de Mugina, au cœur du Rwanda, je n'ai plus connu la paix. (R. Rurangwa,2006, p13). C'est cette grande catastrophe qui est venue refroidir la joie et l'ambiance qui régnait en lui ainsi qu'au sein de sa famille. Depuis ce moment, il n'a plus jamais connu la paix ni retrouvé le sourire : « Mon corps, mon visage et le plus vif de ma mémoire en portent les stigmates, jusqu'à la fin de ma vie. Pour toujours » (R. Rurangwa, 2006, p. 13). Les séquelles de son malaise sont encore visibles sur lui. Rurangwa est un témoin direct de ce massacre. Son témoignage est un genre proche de l'autobiographie et est écrit à la première personne. Mais au-delà de l'autobiographie, l'auteur exprime sa propre survie face à un événement extrême. Il s'agit donc d'une nécessité de dire. Le témoin est irremplaçable, car il est le seul à pouvoir témoigner de ce qu'il a vécu. Par son témoignage, c'est toute l'intimité de son être qui se révèle. Il est donc le seul à pouvoir témoigner de tout ce qu'il a vu ou vécu. D'où l'écriture aux

premières personnes du singulier et pluriels chez nos témoins. Chez Ndacyayisenga et Révérien Rurangwa, l'on observe le recours aux pronoms personnels « je », « nous », « me », « moi » « m' » ; des adjectifs possessifs « ma », « mes », « mon », « nos », « notre ». Leur récit à la première personne montre le degré d'implication à ce génocide. Rurangwa témoigne par la même occasion, par quel moyen son voisin Hutu Simon Sibomana avec qui ils partageaient ses plats quotidiennement, a pu massacrer toute sa famille à l'aide d'une machette. Sa « hutuphobie »[1] va même s'accroitre lorsque l'auteur verra comment son bourreau Simon Sibomana va éventrer sa mère. Sa haine est immense et le crime commis à son endroit est odieux : « La haine du Hutu, des Hutus, de tous les Hutus, se vrille en moi à cet instant comme les dents d'un harpon qui ne pourra jamais être retiré (…). Une haine noire, mortelle, intense, inextinguible et totale » (R. Rurangwa, 2006, p58). Il pose un doigt accusateur sur tous ceux qui ont participé de près ou de loin au génocide rwandais notamment l'ONU. Il accuse par la même occasion, ceux qui ont contribué de par leur indifférence et avec la plus grande méchanceté au drame rwandais. Plus encore, il tient pour responsable, tous les Hutus, premiers intervenants et meurtriers de cette tuerie. Qu'ils soient modérés ou non, qu'ils aient contribué ou non, Révérien jette un regard accusateur sur ces derniers.

Les représentations de l'Autre sont marquées par une profonde bipolarité entre l'identité et l'altérité, qui sont perçues comme deux notions complémentaires. « L'image (est prise comme) la représentation d'une réalité culturelle au travers de laquelle l'individu ou le groupe qui l'ont élaboré (ou qui la partagent ou qui la propagent) révèlent et traduisent l'espace social, culturel, idéologique (…) dans lequel ils veulent se situer » (D. H. Pageaux, 1994, p 60). Un bourreau est un exécuteur des arrêts de justice chargé d'infliger des peines corporelles ou la peine de mort. Le bourreau peut également être appelé « exécuteur des hautes-œuvres ». Au fil des siècles, la désignation de ce personnage a évolué, passant d'une connotation péjorative à une appellation plus institutionnelle, celle d'« exécuteur de la haute justice » (V. Tourneille, 2002, p 190), lorsque ce dernier est reconnu comme un agent à part entière du pouvoir judiciaire à part entière. L'étymologie du terme « bourreau » proviendrait du verbe « bourrer », signifiant tourmenter. Dans le cadre du génocide rwandais, le bourreau est celui qui a participé à l'extermination des Tutsis, en particulier parmi les membres de la communauté Hutu qui ont activement pris part aux événements tragiques de 1994. Cette perception est également partagée par Rurangwa et Gaël Faye, qui soulignent l'impact de l'appartenance à la communauté Hutu sur l'identité de Ndacyayisengadu.

Cette perception trahit l'extrême haine qu'ils ont à l'endroit de cette ethnie. L'unique crime de l'auteur est d'être Hutu. En fait, ce visage du Hutu a pris forme après la guerre lorsque : « Le FPR intensifiait les combats contre les forces gouvernementales et contrôlait déjà une partie de Kigali, massacrant à son tour les hutus qui se trouvaient sur son territoire, situé dans la partie nord de la capitale » (P. C. Ndacyayisenga,2016, p. 17).

Cependant Ndacyayisenga, témoin direct du génocide, souligne que les Hutus, considérés comme les bourreaux des Tutsis, sont également des victimes de ce génocide, en affirmant ce qui suit :

> Après avoir appris la disparition de plusieurs intellectuels hutus, j'ai vite compris que ma place n'était pas à Kigali et qu'il me fallait quitter la ville le plus vite possible. (…) Une fois arrivé à destination, j'ai demandé à ma femme de nous préparer pour l'exil. Il n'y avait plus rien de bon à attendre pour nous au Rwanda. (P. C. Ndacyayisenga, 2016, p. 40).

[1] Expression utilisée par ReverienRurangwa dans *Génocidé* qui traduit sa haine ou l'extrême peur qu'il éprouve à l'endroit des Hutus

1.2. Le récit de l'autre : l'auteur témoin indirect et sa médiation narrative

Dans le récit de Gaël Faye, le personnage principal, Gabriel, incarne les complexités identitaires et les souffrances vécues par les Tutsis, tant au Burundi qu'au Rwanda. Bien que Gabriel réside au Burundi, il reste très marqué par son héritage rwandais, comme l'illustre la déclaration de sa mère : « Mon pays c'est le Rwanda ! » (G. Faye, 2016, p. 23). Cette affirmation met en lumière la perception de l'identité nationale et les défis auxquels sont confrontés les réfugiés, qui se voient souvent réduits à leur statut d'exilés.

Les rapports existants entre le Burundi et le Rwanda, deux pays voisins, sont historiquement marqués par des tensions ethniques. Dans son récit, Faye évoque cette dynamique en évoquant les deux groupes ethniques présents dans la région, notamment les Hutu, majoritaires, et les Tutsi, minoritaires, dont les caractéristiques physiques et psychologiques sont souvent stéréotypées (G. Faye, 2016, p. 7). Mettre en évidence cette dichotomie ethnique permet de comprendre les conflits qui ont jalonné l'histoire de ces deux nations

Gabriel, un natif Tutsi, partage les douleurs et les traumatismes de ses compatriotes rwandais. En le faisant, il illustre la continuité des souffrances au-delà des frontières. Ses propos sur la nécessité de se préparer à la lutte en cas d'échec des accords de paix témoignent d'une réalité tragique et d'une lutte pour la survie (G. Faye, 2016, p. 39). Ce contexte révèle les enjeux de l'identité et de la résistance face à l'oppression, tout en laissant transparaître l'importance de la mémoire collective dans la construction des récits identitaires.

Gaël Faye, Rèvérien Rurangwa et Pierre-Claver Ndacyayisenga, trois auteurs ayant été témoins du génocide rwandais, posent des regards différents sur cet événement tragique, influencés par leur identité ethnique respective, qu'il s'agisse de Tutsi, de Hutu ou même métis comme c'est le cas de Gaël Faye[2]. Ces regards croisés permettent d'appréhender la complexité du génocide rwandais sous divers angles.

Alors que les Tutsis tendent à accuser les Hutus d'être les principaux responsables du génocide, Gaël Faye, dans son œuvre *Petit Pays*, déplore les conséquences dévastatrices de ce conflit, notamment le regard accusateur que chaque communauté porte sur l'autre. Cette dynamique est structurée à l'aide de différents éléments qui façonnent l'image de l'Autre. Il s'agit des unités thématiques du texte, pour reprendre l'expression de Michel Foucault, du cadre spatio-temporel, du système des personnages et de la « conscience énonciative » (D.H. Pageaux, 1989, p. 144). Tous ces éléments contribuent à une compréhension nuancée des relations intercommunautaires et des répercussions du génocide sur la société rwandaise.

2. Les modalités littéraires et linguistiques

La particularité de chaque témoignage réside dans le fait que, les auteurs pour exprimer l'inexprimable, transmettent leurs récits sans en perturber l'authenticité. Ils utilisent un style qui leur est propre. Ils ont recours à différentes stratégies discursives. Parmi ces stratégies, les plus récurrentes sont : l'ordre chronologique, les figures de style.

2.1. L'ordre chronologique comme structure narrative dominante : pour reconstruire les événements

L'ordre chronologique se révèle être une structure narrative perceptible dans les témoignages de Révérien Rurangwa et de Pierre-Claver Ndacyayisenga. Il permet de reconstruire clairement les

[2]Gaël Faye est un Franco-Rwandais-Burundais de mère rwandaise et de père français, mais vivant au Burundi

événements tragiques du génocide rwandais. Dans son récit, Rurangwa présente les événements de manière séquentielle, tandis que, Ndacyayisenga, pour sa part, débute avec l'assassinat du président Habyarimana, le 06 avril 1994, un événement déclencheur des violences qui ont suivi. Son récit progresse avec la mort de sa famille en 1994, ses fuites et ses cachettes jusqu'à sa libération par le FPR et son exil en Belgique **:** « 1er janvier, 20 janvier, 6 avril, 7 avril, 8 avril, 9 avril, 19 avril, 23 mai, 4 juillet, 1961 avec le premier roi tutsi historique, Ruganzu II Bwinba, début de la dynastie des Nyiginya, janvier 2003, » (R. Rurangwa, 2006, p 175- 183).

Chez Pierre-Claver Ndacyayisenga les dates et l'ordre chronologique sont encore plus visibles et plus matérialisés :« 1890, 1946, 1959, juin-octobre 1979-1992, décembre 1998 -décembre 1999, 2010, 1993, 2003, » (P. C. Ndacyayisenga, 2016, p. 10). L'ordre chronologique permet de retracer l'histoire, de revenir sur des faits qui semblaient confus ou oubliés, de donner les informations sur le génocide qui a eu lieu au Rwanda pour qu'on s'en souvienne toujours.

Contrairement à Rurangwa et à Ndacyayisenga, on observe un bouleversement de l'ordre chronologie chez Faye qui utilise peu de dates « Vendredi 11 décembre, 1992 Lundi 4 janvier 1993 » (G. Faye, 2016, p 14). « Le 28 novembre 1969, novembre 19763, septembre 1987,21 octobre 1993 » (G. Faye, 2016, p. 50). Les dates qu'il mentionne sont des dates qui correspondent à son histoire personnelle. Les signes dans le texte sont matérialisés par les indicateurs de temps : « dix jours auparavant » (G. Faye, 2016, p 89), « comme auparavant » (G. Faye, 2016, p. 175). Le temps du récit dont l'imparfait « demandait » « apercevait » « connais » « avait » séchaient » « s'étalait » « recouvrait » (G. Faye, 2016, p. 11) « se déplaçaient » (G. Faye, 2016, p. 11). « Regroupait » (G. Faye, 2016, p. 20). Le passé composé « a dit » « a commencé », « ont lancé » (G. Faye, 2016, p. 53). « a envahi » (G. Faye, 2016, p. 61). « Est rembruni » (G. Faye, 2016, p. 59).

2.2. L'appel aux figures de style exprimant le trauma

Révérien Rurangwa, Pierre-Claver Ndacyayisenga et Gaël Faye font usage de plusieurs figures de style pour transmettre leurs expériences vécues pendant le génocide. La plus récurrente est la comparaison. « D'un geste vif, le Hutu lui tranche le cou. Un jet de sang jaillit jusqu'à la tôle du toit, dans un bruit de flûte, comme un tuyau débranché » (R. Rurangwa, 2006, p. 101). Le vocabulaire utilisé pendant le génocide est très poignant. Ou encore : « Ma vie est devenue comme une sorte d'enquête, une succession ininterrompue de pourquoi et de comment, secouée de colère, de révolte, de résignation et d'abattement » (R. Rurangwa, 2006, p. 101). En comparant sa vie à une enquête, Rurangwa se met en perpétuelle recherche de la vérité face aux injustices dont sa famille a été victime pendant le génocide. Puis, il fait l'usage de cette autre comparaison : « Il la cogne de pieds, puis il la coupe. Moi je ne sens rien. Rien que l'horreur, la peur, la terreur. La peur qui me saisit, me paralyse, me ligote. Comme le venin d'une araignée qui me refroidit tout à coup » (R. Rurangwa, 2006, p. 101). « Les machettes s'élèvent, s'abattent, retombent. C'est une mécanique bien huilée. On dirait des hommes aux champs, réguliers comme des bielles. Et toujours ce bruit mouillé de légume tranché » (R. Rurangwa, 2006 p. 104). L'usage des comparaisons exprime l'horreur de la catastrophe génocidaire et la cruauté des hommes durant cette guerre.

Pendant que la comparaison traduit l'horreur chez Rurangwa, Ndacyayisenga l'utilise – quant à lui – pour montrer comment la vie dans les camps était difficile et instable : « Elle a été accueillie par une foule de milliers de réfugiés décharnés qui, les mains en visière au-dessus de leurs yeux enfoncés, la regardaient tels des enfants qui attendent que leur maman leur serve à manger » (P. C. Ndacyayisenga, 2016, p. 48), l'indifférence des populations durant cette période triste « Une fois la surprise passée, nous avons continué notre route comme s'il ne s'était agi que d'un bal incident. » (P. C. Ndacyayisenga, 2016, p. 46). Ou encore pour déplorer le niveau de vie pitoyable

des réfugiés « une fois la surprise passée, nous avons continué notre route comme s'il ne s'était agi que d'un banal incident ! » (P. C.Ndacyayisenga, 2016, p. 36).

3. Les enjeux du récit de témoignage

Au Rwanda, la période qui vient après le génocide est marquée par des efforts de la reconstruction de la mémoire, de recherche de justice et de réconciliation entre les communautés. La devise « Plus jamais ça » a été adopté par la communauté internationale en réponse aux « actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité » (Z. Lingane, 2008, p. 83), une référence qui prend vie dans le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cependant, malgré ces engagements, des atrocités similaires se sont malheureusement reproduites. L'écrivain tchèque Milan Kundera a décrit cette problématique en déclarant que « chaque tragédie semble effacer la mémoire de la tragédie précédente et en fin de compte tout le monde semble avoir tout oublié » (Z. Lingane, 2008, p 83). De cette observation, il ressort clairement que les défis liés à la mémoire collective et à la prévention de la répétition des erreurs du passé persistent.

3.1. Le souvenir comme base de la reconstruction

Les auteurs pour reconstruire la mémoire après le génocide rwandais usent de diverses stratégies qu'il convient d'élucider. Parmi ces stratégies, le souvenir se présente comme base de cette reconstruction, non seulement dans le but d'éviter une nouvelle reproduction, mais aussi et surtout par devoir de mémoire.

Le souvenir se définit selon le dictionnaire Hachette comme « une image, une idée ou une représentation que la mémoire conserve ». C'est encore « le rappel de la mémoire de quelque chose. Le souvenir est la représentation présente d'une chose absente, passée » (P. Ricœur, 2000, p 8-9) généralement, on se souvient parce qu'on cherche quelque chose, parce qu'on a un but à atteindre. Ricœur dira d'ailleurs que, « se souvenir c'est avoir un souvenir, c'et se mettre en quête d'un souvenir. » (P. Ricœur, 2000, pp. 8-9). Le souvenir n'est pas gratuit, il vise quelque chose, fut-ce un enseignement ou un hommage. Le souvenir du génocide se fait par un témoin qui l'a vécu et vise soit la célébration des martyrs de ladite période, soit à faire ressortir le caractère inhumain des génocidaires. C'est le cas de Révérien Rurangwa, de Gaël Faye et Ndacyayisenga qui rendent hommages aux personnes décédées. Leurs objectifs étant de faire en sorte que ces personnes ne soient jamais oubliées :« En hommage posthume aux quarante-trois personnes de ma famille assassinée parce qu'elles étaient Tutsies ; A tous les rescapés qui ne peuvent ni pleurer ni parler ; Que mes larmes soient leurs larmes, que mes mots soient leurs cris » (R. Rurangwa, 2006, p. 7). Plusieurs éléments notamment les temps verbaux, les dates, les lieux, les personnages évoqués, les locutions temporelles prouvent à cet effet que le souvenir est un moyen de penser hier pour assumer aujourd'hui et demain. On le voit chez Réverien avec les expressions telles que « quelque temps après » « trois jours après », « ce jour-là » (R. Rurangwa, 2006, p. 68). « Aujourd'hui » (R. Rurangwa, 2006, p. 21). « Seize ans plus tard » « quelques mois après », « il y a treize jours » (R. Rurangwa, 2006, p. 37), « puis » (R. Rurangwa, 2006, p. 44). « Une minute ou deux à peine » (R. Rurangwa, 2006, p. 50). « Après le génocide » (R. Rurangwa, 2006, p. 61), « une dizaine d'années » (R. Rurangwa, 2006, p. 113). L'évocation des personnes, chères décédées notamment les 43 membres de sa famille. Ndacyayisenga quant à lui nous plonge dans le souvenir à travers les dates, les personnages ainsi que les lieux qu'il mentionne. Ayant parcouru l'Afrique à pied, sa famille et lui, en séjournant dans de nombreux les camps de réfugiés : « camps du sud- kivu », « camp Tingi-Ting », « camp Inera », « Kelehe », « Katana », « Kashusha », « Inera », « Adi kivu », « Nyakavogo », « Panzi », « Hombo I et II », « muku », « mushweshwe », « bideka », Chimanga », « les villes notamment « Ruhango », « Kalehe », « Kisangani »,

« Walikale », « Cyangugu », « Kigali », « Bukavu », villages, « Birava », « Hombo » les iiles « l'ile de Nkombo », les ponts « ponts Nyabarongo », les pays tels l'ex Zaïre – aujourd'hui République Démocratique du Congo- , le Cameroun pour se retrouver au canada où il vit jusqu'aujourd'hui.

Les dates marquent également des moments forts qui constituent les souvenirs de l'auteur. L'évocation de toutes ces dates et de tous ces lieux sont encore perceptibles travers les locutions temporelles, les flash-backs et la description. Ces éléments constituent des souvenirs tantôt tristes ou heureux. Les souvenirs constituent une base essentielle pour la reconstruction de l'auteur. Le souvenir chez Faye constitue un élément important pour une éventuelle reconstruction : « je pensais être exilé de mon pays. En revenant sur les traces de mon passé, j'ai compris que je l'étais de mon enfance. Ce qui me parait bien plus cruel encore. » (G. Faye, 2016, p. 11). Le témoignage de Gaël Faye est l'occasion pour lui de son enfance, de commémorer les morts, et de permettre aux lecteurs de découvrir un pays et une histoire aussi joyeuse que dramatique, aussi lumineuse que troublante.

Le devoir de mémoire est le refus de banaliser le massacre, de le ranger dans le registre du cruel « réalisme politique » ou de la fatalité de la violence humaine. Le devoir de mémoire est le refus d'enterrer le passé. Dans ce sens, il exprime sans aucun doute l'inquiétude légitime de voir la mémoire submergée par l'oubli. À partir du moment où les témoins ont disparu, le devoir de mémoire, c'est-à-dire la perpétuation du souvenir et la transmission des témoignages de l'histoire s'impose. C'est le cas notamment chez Révérien Rurangwa, qui a été traumatisé après ce drame qui devient une tragédie avec laquelle il doit vivre au quotidien, comme il mentionne en ces mots : « Je dois retracer sans trembler, même si je ne pourrai jamais décrire dans toute son horreur. Mais il me faut dire pour ne pas mourir. C'est une façon de combattre ce qui pourrait me faire succomber : la haine et le silence » (R. Rurangwa, 2006, p. 9). Le devoir de mémoire incombe donc à chacun. Il faut rendre inoubliable cette blessure de l'humanité qu'est le crime de génocide, le rendre présent en chacun, pas seulement les survivants, comme un souvenir douloureux. Révérien Rurangwa, n'oublie pas les yeux de son assassin : « Je n'oublierai jamais les prunelles noires de Simon Sibomana au moment où il abat sa lame sur son crâne. Elles sont gravées en moi pour toujours. » (R. Rurangwa, 2006, p. 49). Le devoir de mémoire se manifeste à travers les récits des atrocités, qui sont transmis de génération en génération. Ces récits sont perceptibles sous diverses formes, notamment les chants, les commémorations, les collections de photographies, les livres, les témoignages, les conférences et les documentaires. De plus, le thème du génocide est intégré dans divers corpus éducatifs. Bien plus, le devoir de mémoire s'inscrit tout aussi dans le cadre des politiques du pardon. Ce grand registre comprend des discours et des dispositifs politiques et institutionnels, tels que les réparations d'ordre symbolique, les lois mémorielles, les restitutions matérielles de biens saisis aux victimes, ainsi que la création de musées, de plaques et de monuments. Enfin, il tient compte de l'établissement ou l'intronisation de lieux de mémoire.

3.2. Empêcher le négationnisme et le révisionnisme par l'action de témoigner

Le négationnisme est un discours né à la suite du génocide des juifs d'Europe, qui serait, selon cette doctrine, un mythe. Il consiste à contester ou à nier la réalité de ce génocide perpétré par les nazis pendant la Deuxième guerre mondiale. Par extension, ce terme concerne toutes les attitudes de récusation de génocides prouvés. Les négationnistes se sont auto désignée sous le vocable de révisionnistes. Le négationnisme à propos du génocide au Rwanda existe également. Mais il ne consiste pas la ligne de défense la plus visible des génocidaires qui tentent de relativiser, d'atténuer, de disculper ou d'excuser le régime extrémiste Hutu de Juvénal Habyarimena et de ses successeurs. Sans toutefois relativiser ou atténuer le génocide commis à l'endroit des Tusti, Ndacyayisenga, dans son œuvre, souligne un aspect qui semble être négligé ou alors qu'on a

tendance à oublier. Après la guerre, les représailles ont commencé et les Hutus se sont trouvés dans l'obligation de quitter leurs territoires : « Les rares témoins qui sont parvenus à nous rejoindre sur la route de l'ouest, nous ont rapporté que les rebelles triaient les réfugiés par le groupe qui étaient emmenés dans des lieux inconnus et qu'on ne revoyait jamais ». (P. C. Ndacyayisenga, 2016, p. 142). Son témoignage ne vise pas à nier ou à relativiser le génocide subi par les Tutsis en 1994. Mais il vise simplement à rappeler que les Hutu Rwandais n'étaient pas tous génocidaires et que des centaines de milliers d'entre eux ont aussi été victimes de la folie meurtrière qui s'est alors emparée du pays. L'auteur à partir de son vécu ou de son histoire personnelle, raconte la traque des exilés Hutu à travers le massacre de nombreux civils non armés. Ndacyayisenga souligne certes dans son témoignage que les réfugiés comptaient dans leurs rangs d'ex-militaires et miliciens Hutu c'est-à-dire certains génocidaires, qui cherchaient à se venger. Il s'agit d'une urgence de dire, de raconter aux autres les événements dont on a été témoin, du désir de transmettre une expérience unique : « L'unique revanche envisageable pour moi est de témoigner. Afin qu'hommage soit rendu aux victimes, réparation et respect offerts aux rescapés, et que la justice » (R. Rurangwa, 2006, p. 142). Pour qu'on parle de réconciliation, il faut reconnaitre le mal, l'exorciser par la justice, par une tentative réelle de justice. L'acte de témoigner devient donc un moyen d'informer le monde de l'horreur du génocide et de survivre soi-même : « La seule vengeance digne de moi est que ce tueur qui voulut m'exterminer après avoir haché les miens à la machette puisse découvrir ces lignes. Et qu'il se dise : « j'ai fait tout ça pour rien. Il vit ! Il vit debout ! Il vivra ! Et les siens vivent en lui ! » (R. Rurangwa, 2006, p. 142).

Le pardon est l'une des solutions envisageables pour une éventuelle paix et réconciliation, mais il faudrait que la justice soit d'abord établie.

Tous les génocidaires doivent répondre de leurs actes devant le tribunal afin qu'on leur accorde le pardon :« Sans travail préalable de justice, je crains que la paix, cadre nécessaire pour la démocratie, ne soit tout simplement impossible ! Des milliers de nos frères ont été massacrés en 1972 et pas un seul procès. Si rien n'est fait, les fils finiront par venger leurs pères. » (P.P : p. 108). Le constat est le même chez Révérien Rurangwa, l'auteur dénonce l'injustice et déplore le fait que de nombreux assassins jusqu'aujourd'hui restent encore sans aucune punition. Or, pour une véritable réconciliation, les génocidaires devraient reconnaitre le fait d'avoir eu à faire du mal aux familles meurtries pour que suivent le pardon véritable :

> Ah le pardon… Le mot qui tue ! Je vois rouge dès que je l'entends. Il a été biffé de ma vie à coups de machettes et je l'ai vomi de mon vocabulaire. L'entendre me fait dégainer, sortir de mes gonds (…). Disons, plus exactement, que le pardon n'apparait dans ma liste alphabétique des priorités existentielles qu'après le mot justice et celui de châtiment, et qu'il me semble en conséquence définitivement inatteignable. (R. Rurangwa, 2006, p 87).

Il est difficile de pardonner sans justice préalable. Le mal est commis et au-delà de la justice il faut vivre :

> Douze ans après la fin de notre calvaire, les souvenirs de ces sombres années viennent encore me hanter au quotidien. La tragédie rwandaise a enlevé la vie à plus d'un million de personnes, mais elle a également brisé le cœur de millions d'autres qui, hutu, tutsi ou twa, ne se remettront sans doute jamais complètement de ce qu'elles ont vécu. Pourtant, au lieu de nourrir de la colère contre ceux qui nous ont fait subir tant de souffrances, je prends cette expérience comme une grande leçon de vie : elle m'a appris l'humilité et l'acceptation de soi, la vaillance et la ténacité, l'amour et le respect d'autrui, le sens du partage et la spiritualité. (P. C Ndacyayisenga, 2016, p. 244).

Au final, ces témoignages révèlent, à la vérité, l'importance incontestable de la mémoire et de la justice dans le processus de réconciliation, tout en mettant en lumière la nécessité d'une reconnaissance collective des souffrances vécues.

Conclusion

L'étude des témoignages de Rèvérien Rurangwa, Gaël Faye et Pierre-Claver Ndacyayisenga fait ressortir la complexité des regards sur le génocide rwandais, soulignant la diversité des expériences vécues par les auteurs en tant que Tutsi, Hutu ou Franco-Rwandais-Burundais. La présente réflexion a permis de poser la question suivante : comment ces auteurs interprètent-ils le génocide rwandais à travers leurs récits ? Les résultats montrent que Rurangwa adopte une position accusatrice envers les Hutus, les tenant pour responsables de son malheur, tandis que Ndacyayisenga critique les Tutsi rebelles et leurs complices. Bien que le consensus sur la nature génocidaire des événements soit établi, il est fortement acceptable de reconnaitre que d'autres groupes, y compris des Hutus, ont également souffert des conséquences de cette tragédie. L'étude expose le fait que la guerre et le génocide engendrent des souffrances universelles, affectant non seulement les victimes directes, mais aussi les bourreaux et la société dans son ensemble. En ce sens, le Rwanda doit servir de leçon pour d'autres nations, illustrant que la violence ne profite à personne. La nécessité d'une réconciliation authentique et d'une reconstruction de la mémoire collective est primordiale pour éviter la répétition de tels événements. Ainsi, outre la présentation des faits historiques, les témoignages analysés sont également porteurs d'un message d'espoir et de résilience, appelant à une prise de conscience collective et à un engagement envers la paix et la justice.

Bibliographie

FAYE Gaël, 2016, *Petit pays*, Paris, Éditions Grasset.

LINGANE Zakaria, 2008, *Mémoire et génocide au XXe siècle*, Québec, PUL. (Survivance).

NDACYAYISENGA Pierre-Claver, 2016, *Voyage à travers la mort*, VLB éditeur.

PAGEAUX Daniel-Henri, 1994, *La Littérature générale et comparée*, Paris, Armand Colin.

RICŒUR Paul, 2000, *La mémoire, L'histoire, L'oubli*, Paris, Seuil.

RURANGWA Révérien, 2006, *Génocidé*, Presse de la renaissance.

TIOMB Joseph Jean Paul, 2000-2001, « Regards sur les violences en Afrique contemporaine : le cas de l'œuvre d'Ahmadou Kourouma », mémoire de DEA.

TOURNEILLE Valerie, 2002, «Bourreau», in Claude Gauvard, Alain de Libera, & Michel Zink (Eds.), *Dictionnaire du Moyen Âge*. Paris, Presses Universitaires de France.